



# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2011

Etaient présents avec voix délibérative :

AMANCY - MM. MONET - MEYNET - Mme ROCH - M. ROSNOBLET  
ARENTHON - MM. VELLUZ - MOENNE  
CORNIER - MM. ALLARD - BOEX - CONTAT - MOUILLE  
ETEAX - MM. ROSSET - GAUD - MARTIN - RATSIMBA  
LA CHAPELLE - MM. MARMOUX - Mme LAPIERRAZ - Mme SAGE  
LA ROCHE - Mme CAUHAPE - Mme CONTAT - MM. DESCHAMPS-BERGER - DUPONT  
M. ENCRENAZ - Mme GENAND - Mme PRUVOST - Mme SIBIL  
Mme THABUIS L.  
ST LAURENT - Mme CADORET - M. BOUQUERAND - Mme MALININE  
ST PIERRE - MM. GAILLARD - BESSON - BUFFLIER - CAILLER - DUJOURD'HUI  
M. GONON - Mme PEREZ  
ST SIXT - MM. BOUCHET - HARMAND - Mme MOURER

Ont donné pouvoir : Mme MUNARI - MM. PATERNAULT - PERROT - THABUIS

Suppléants présents sans voix délibérative : Mme DELAVENAY - MM. MARGOLLIET - ROTA  
Mme VIOLLET

Excusés : MM. BROUARD - CHATELAIN - MOREL

Personnel de la C.C.P.R : M. MEYNET - Directeur Général des Services  
Mlle HERNANDEZ - Chargée de Mission S.C.O.T.  
M. DEBORD - Directeur des Services Techniques  
Mme DUNAND - Responsable des Services Financiers



Monsieur le Président remercie Monsieur MONET - Maire d'AMANCY - et ses conseillers de recevoir le Conseil Communautaire dans sa commune.

Il salue les membres de la presse et du public présents.

~~~~~

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les délégués de leur présence et en annonçant les personnes excusées.

~~~~~

Le quorum est constaté, la réunion peut débuter.

~~~~~

Monsieur Michel GAUD est désigné secrétaire de séance.

~~~~~

Monsieur le Président demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

*A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.*

~~~~~

|    |                                                   |
|----|---------------------------------------------------|
| 1. | <b>APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 17 MAI 2011</b> |
|----|---------------------------------------------------|

Aucune observation n'étant soulevée ; le compte rendu est approuvé.

*A l'unanimité des présents, le compte-rendu est approuvé.*

## 2. APPROBATION DU DIAGNOSTIC DU S.C.O.T. DU PAYS ROCHOIS

Délibération n° 2011-41

Monsieur le Président rappelle au conseil qu'il a initié par délibération du 15 décembre 2009 l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale sur le périmètre de la Communauté de Communes.

Ce périmètre a été entériné par le Préfet de Haute-Savoie par arrêté du 07 juin 2010.

Par délibération du 29 juin 2010, le Conseil Communautaire a prévu les modalités de concertation applicables conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.

Il est notamment prévu que chaque étape majeure fasse l'objet d'un débat devant le Conseil Communautaire.

Le diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale a été conduit avec l'appui technique du Groupement Territoires missionné pour l'élaboration de ce projet.

Un groupe de travail, constitué du Comité de Pilotage, des personnes publiques associées et des partenaires, s'est réuni à cinq reprises pour prendre connaissance et partager les différents éléments constituant le diagnostic du territoire.

Au cours des réunions successives, différentes thématiques ont été abordées et ont fait l'objet de discussions approfondies :

- \* démographie logement et équipements,
- \* économie et emploi,
- \* agriculture environnement et paysages,
- \* transports et réseaux.

Lors de sa séance du 31 mai dernier, le groupe de travail a pris connaissance de la synthèse consolidée de ces différents éléments de diagnostic et des grands enjeux qui se dégagent pour la construction du projet politique.

Le support présentant la synthèse du diagnostic et des enjeux de l'élaboration du S.C.O.T. est joint en annexe de la présente note et sera présenté de manière détaillée en séance.

Dès lors que le Conseil Communautaire aura pris connaissance du diagnostic du S.C.O.T et débattu sur les grands enjeux identifiés, le travail d'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D.) pourra être lancé.

Véritable projet politique du territoire, le P.A.D.D. sera l'occasion pour les Elus de décliner les objectifs et les choix qu'ils souhaitent pour les dix ans à venir.

Monsieur le Président souligne que le sujet principal de cette séance est l'approbation du diagnostic du S.C.O.T. du Pays Rochois.

Il rappelle que ce diagnostic est un état des lieux du territoire de la C.C.P.R. à un instant T.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une présentation à l'ensemble des conseils municipaux aura lieu le Mardi 05 juillet 2011 à l'auditorium de SAINT PIERRE EN FAUCIGNY.

Il ajoute qu'il est important de communiquer sur ce dossier et que les décisions qui seront prises vont engager notre territoire.

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit d'un état des lieux, que des éléments pourront surprendre, que des chiffres pourraient interroger.

Ce diagnostic rappelle ce qu'est notre territoire dans les différents domaines développés. Il permettra aux élus de la C.C.P.R. d'avancer et de réaliser le projet d'aménagement et de développement durables - P.A.D.D. - véritable enjeu ; enjeu politique pour notre territoire.

Monsieur le Président rappelle l'importance de travailler ensemble, de s'adapter à chacun pour réaliser ce à quoi l'on veut aboutir.

Cette première phase a pris du temps. Il remercie le groupe de travail pour son implication, sa fidélité et sa présence à chacune des réunions.

Monsieur le Président invite Monsieur SARTORI - Mandataire du Groupement Territoire - urbaniste du S.C.O.T. - à présenter cette étude par vidéo projection.

Monsieur SARTORI, avant de débiter la vidéo projection, précise que ce diagnostic reprend des éléments essentiels du travail qui a été mené jusqu'ici.

Il ajoute qu'il est nécessaire de traduire la physionomie du territoire de la Communauté de Communes du Pays Rochois et d'avoir une vision transversale.

Monsieur SARTORI précise qu'il va présenter ce diagnostic thématique par thématique et que les débats seront ouverts après chaque thème.

Il insiste sur le fait que les S.C.O.T. sont fondamentaux et priment sur les décisions communales et ce, dans un souci de cohérence avec l'aménagement du territoire.

Les communes devront se référer au S.C.O.T. pour travailler.

De plus l'évolution du Grenelle va nous impacter durablement.

Ce S.C.O.T. doit constituer un cadre de référence tenant compte des exigences légales et des projets communs.

Le point fort sera la phase 2 : l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs, pour lequel il sera nécessaire de partager, de discuter tous ensemble.

Monsieur SARTORI souligne que le contexte territorial du Pays Rochois constitue un bassin de vie dynamique de par son économie, sa population.

Il ajoute qu'il est important de savoir où et comment l'on veut mener ce territoire et qu'il sera obligatoire de conjuguer plusieurs facteurs pour y parvenir.

Monsieur SARTORI commence sa présentation.

Sur la thématique POPULATION / LOGEMENTS / EQUIPEMENTS, Monsieur SARTORI souligne l'importance de l'économie de l'espace.

L'enjeu majeur est que la C.C.P.R. ne pourra plus renouveler sa population en renouvelant l'espace.

De plus, il fait le constat que la majorité des offres de logements sont à vocation résidentielle.

Il faudra se poser la question de l'offre de logements communs qui permettra de maintenir des équilibres générationnels et sociaux.

Monsieur le Président prend la parole et confirme que le logement est un point central.

La C.C.P.R doit se préparer à ce que l'on annonce pour la Haute-Savoie à savoir une augmentation de la population de 200 000 personnes supplémentaires d'ici à l'horizon 2030.

Le Grenelle impose d'économiser l'espace. Par conséquent, il faudra construire différemment de ce qui a été fait ces trente dernières années.

Il faudra accueillir ces personnes pense-t-il par le biais du locatif tout en conservant les zones agricoles : autre point important.

Monsieur DESCHAMPS-BERGER demande la parole et indique que la C.C.P.R. possède de grosses différences entre une commune centre actuellement quasi saturée et des petites communes alentours qui sont loin des problèmes de cette commune centre. Il se pose la question de savoir comment résoudre ce genre de problèmes. De plus, il juge difficile d'harmoniser des politiques quand l'on constate de tels écarts.

Monsieur ALLARD ajoute qu'il a noté qu'il fallait réduire la consommation de l'espace et se mettre en cohérence. Il demande si cette contrainte peut impacter voire faire modifier le zonage des P.L.U. des communes

*Monsieur SARTORI répond à Monsieur DESCHAMPS-BERGER qu'il connaît des cas de figure similaire à celui énoncé. Il donne en exemple le S.C.O.T. du Pays Bellegardien dont la situation est pire que la notre, où l'on note un déséquilibre certain entre le centre et les communes voisines.*

*Il pose la question de savoir ce que la C.C.P.R. veut faire. Les intérêts de chacun sont-ils divergents ? Il ne le pense pas.*

*Une complémentarité est à trouver, il faut examiner le potentiel du territoire. Monsieur SARTORI a conscience que ces propos sont difficiles à faire comprendre mais que des solutions peuvent être trouvées.*

*Il confirme les propos de Monsieur le Président sur la croissance, cette dernière va progresser dans les quinze prochaines années. Cette croissance nécessite un contexte géoéconomique particulier. Des objectifs doivent être fixés et répondre à la problématique de répartition de cette population. Ce sera le rôle des élus de fixer ces objectifs.*

Monsieur SARTORI informe l'assemblée que le Grenelle demande aux S.C.O.T. de fixer des objectifs chiffrés de modération de consommation de l'espace et actuellement on ne sait pas trop ce que cela signifie et implique.

Le S.C.O.T du Pays Bellegardien sert actuellement de cobaye.

Monsieur SARTORI a constaté que la C.C.P.R. possède une enveloppe urbaine aérée avec des « trous ». Il faut optimiser cette enveloppe urbaine avant de prendre sur d'autres hectares. Un travail de montage d'un « canevas » avec les Elus doit se mettre en place commune par commune.

L'intérêt du S.C.O.T. est de permettre une vision plus largement régulatrice sur la consommation de l'espace.

Il ajoute que s'il était nécessaire de prendre des hectares sur des terrains agricoles, cela devra être justifié.

Quant à la question de Monsieur ALLARD relative à la modification possible des P.L.U. communaux, Monsieur SARTORI ne peut, à ce jour, lui donner réponse.

Monsieur ALLARD précise que son P.L.U. a été modifié, que des zones UB, UC, UH ont été désignées. Il demande si ces zones peuvent être redéfinies en zone agricole ou autre et dans l'affirmative, il lui semble difficile de faire admettre à nouveau ces changements auprès des propriétaires.

*Monsieur SARTORI lui répond qu'il n'est pas un très bon urbaniste et qu'il a déjà enlevé des hectares et ajoute que les Elus de la C.C.P.R. seront soucieux que chacun ait une approche un peu plus fine.*

*Si le S.C.O.T. aboutit, il sera demandé une cohérence dans les P.L.U. communaux et ce, dans un délai précis.*

Monsieur RATSIMBA intervient et fait remarquer que ce diagnostic ne fait pas mention des équipements scolaires (écoles, collèges, lycées). Il estime que si l'on parle de logements, on doit parler de ce type d'infrastructures dont la C.C.P.R. est actuellement bien dotée.

*Monsieur SARTORI lui indique que ce point a été étudié mais n'est pas présenté dans cette synthèse.*

Madame DELAVENAY revient sur la croissance de la population annoncée. Elle demande quelles sont les préconisations en terme de logements (surface, hauteur par rapport à une maison individuelle).

*Monsieur SARTORI lui répond que les constructions réalisées sur la commune d'AMANCY s'intègrent bien.*

*Il confirme que l'immeuble ne consomme pas la même densité d'espace qu'une maison individuelle.*

*Le type de logement à occuper est un choix personnel tout comme le fait de devenir propriétaire ce qui est de plus en plus difficile actuellement.*

*Une réflexion devra être menée sur ce point afin d'anticiper des problèmes à venir.*

Madame DELAVENAY rajoute qu'elle voit mal la construction d'immeubles de 4 / 5 voire 6 étages sur sa commune malgré le fait qu'il faille optimiser la hauteur.

*Monsieur SARTORI lui répond qu'il faut promouvoir un produit autre que l'individuel et que des bâtiments en R+2 sont tout à fait adaptés.*

Monsieur BUFFLIER pense qu'il ne faut pas avoir peur de la densité qui est actuellement de 60 logements par hectares et permet des constructions bien intégrées au paysage.

Monsieur SARTORI rappelle à l'ensemble du Conseil que l'Etat a décidé de supprimer la surface minimum de terrain à construire. Ce point est également une préoccupation sur laquelle une réflexion devra être menée.

Il ajoute qu'il faut amener des éléments de régulation : favoriser l'initiative d'accès aux maisons pour les jeunes couples, faciliter leur parcours, leur mobilité.

Il faut réfléchir sur une nouvelle façon d'habiter.

Il lui semble intéressant de voir ailleurs ce qui a été fait.

Sur le thème ECONOMIE ET EMPLOI, Monsieur SARTORI souligne qu'un travail important devra être réalisé sur l'organisation du commerce : ce débat est fondamental.

Les couples recherchent aujourd'hui des lieux de vie avec des services de proximité. Il ajoute que la C.C.P.R. doit s'attacher à proposer un cadre de vie de proximité.

Concernant la partie AGRICULTURE, Monsieur SARTORI informe qu'une commission départementale agricole va être créée ce qui implique que tout espace agricole consommé devra être justifié.

Madame CAUHAPE souhaite intervenir et fait remarquer que l'on manque de recul sur la suppression de la taxe professionnelle. Elle demande en parlant de zones industrielles si Monsieur SARTORI a déjà un ressenti sur ce qu'il est en train de mettre en place ou d'étudier.

*Monsieur SARTORI confirme que le produit de la T.P. était une recette importante pour les communes.*

*Les zones industrielles à venir devront avoir une démarche intercommunale.*

Madame SIBIL intervient et dit qu'en amont de la voirie et de la population, des difficultés se font ressentir au niveau pollution. Il y a de plus en plus de circulation, de voitures, de pollution. Des solutions doivent être proposées.

*Monsieur SARTORI lui répond qu'il a deux thématiques à traiter :*

① *la mobilité*

*Il est nécessaire de faire évoluer les choses et les comportements.*

*Cette question est difficile et délicate à traiter. On constate que l'on a de moins en moins de moyens pour aménager nos réseaux. Il faudrait étudier une organisation avec un réseau de transport collectif.*

② *l'habitat extérieur*

*Les zones rurales sont de plus en plus sollicitées et occupées. Or les voiries rurales n'ont pas évolué. Il est par conséquent nécessaire de les adapter aux nouveaux modes de circulation.*

Monsieur SARTORI aborde la thématique ENVIRONNEMENT et précise que durant l'élaboration du Document d'Orientations, il faudra se mettre d'accord sur une carte agro-environnementale. Il faudra définir ensemble les zones agricoles, les grands équilibres de l'espace.

Monsieur le Président remercie Monsieur SARTORI pour son intervention. Il souligne que ce diagnostic est le document de base qui définit le travail à venir.

La deuxième phase consiste en l'élaboration du P.A.D.D. qui tiendra compte des différents enjeux relevés.

Ce deuxième volet très important sera une prochaine étape qui rentrera dans la continuité de ce diagnostic.

Monsieur le Président a conscience qu'il ne sera pas facile de se mettre d'accord, que les discussions seront difficiles et tendues mais il ne doute pas de l'intelligence de chacun.

Il faudra tenir compte des contraintes fixées par le Grenelle, de la baisse des marges de manœuvres financières.

Il faudra également penser zones industrielles, être attentifs sur le logement et trouver un équilibre de ce dernier sur notre territoire, pour les jeunes notamment : ce sont des enjeux forts.

La priorité maintenant est la mise en place de la deuxième phase pour que ce S.C.O.T. soit d'intérêt intercommunal et s'imbrique avec les territoires voisins.

Ce diagnostic n'est pas loin des études réalisées dans chacune de nos communes.

Pour le logement et l'emploi, les Elus devront donner l'élan nécessaire sinon des objectifs partagés ne pourront être atteints.

La deuxième phase : le P.A.D.D. débutera en Septembre 2011.

Monsieur le Président demande si les conseillers ont d'autres questions.

Monsieur DUPONT intervient et interpelle Monsieur SARTORI au sujet d'une phrase - page 22 du diagnostic sur les zones d'activités : « les friches industrielles sont peu nombreuses et se situent principalement sur la commune de LA ROCHE SUR FORON. Elles représentent environ 2 à 3 hectares ». Il souhaite savoir où Monsieur SARTORI les a localisées. A la connaissance de Monsieur DUPONT, seuls les ex établissements BOIVIN constituent une friche industrielle.

*Monsieur SARTORI ne peut lui répondre dans l'immédiat, contrôlera ce chiffre et apportera les corrections nécessaires si besoin.*

*Madame DELAVENAY souligne que la phrase mentionne le terme « principalement » ce qui ne veut pas dire que toutes les friches se situent sur la commune de LA ROCHE SUR FORON.*

*Monsieur le Président pense que ces friches doivent être prises en compte pour le développement de zones industrielles. Ces terrains pourraient être mis en location par bail afin de les reprendre à terme. Ceci permettrait une économie des terrains par rapport à l'industrie et l'artisanat.*

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président remercie les membres du conseil de leur participation et de leur attention devant ce document complexe.

Monsieur le Président procède au vote.

Le Conseil Communautaire est invité à :

- ↳ prendre acte de la synthèse du diagnostic et des grands enjeux du territoire dans le cadre de l'élaboration du S.C.O.T.,
- ↳ donner son accord pour la poursuite de la démarche visant à l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables, et pour la poursuite de la concertation,
- ↳ donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à ce projet.
- ↳ autoriser le Président à solliciter toute aide, financement ou subvention auprès des partenaires (Union Européenne, Etat, Région Rhône Alpes, Conseil Général de la Haute-Savoie...) dont la C.C.P.R. pourrait bénéficier dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce S.C.O.T.

*A l'unanimité, le Conseil Communautaire :*

- ↳ *prend acte de la synthèse du diagnostic et des grands enjeux du territoire dans le cadre de l'élaboration du S.C.O.T.,*
- ↳ *donne son accord pour la poursuite de la démarche visant à l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables, et pour la poursuite de la concertation,*
- ↳ *donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à ce projet.*
- ↳ *autorise le Président à solliciter toute aide, financement ou subvention auprès des partenaires (Union Européenne, Etat, Région Rhône Alpes, Conseil Général de la Haute-Savoie...) dont la C.C.P.R. pourrait bénéficier dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce S.C.O.T.*

Il souligne le courage de cette décision et assure le plus large consensus possible.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la C.C.P.R. qu'il a appris ce jour qu'elle touchera une subvention au titre de l'appel à projets « S.C.O.T. ruraux » d'un montant de 70 000 €.

## 03. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

- ◇ Décision n° 11-09      Modification de la régie d'avances du Centre de Loisirs du Pays Rochois
- La modification porte sur l'ajout d'un moyen de paiement: la carte bancaire.
- ◇ Décision n° 11-10      Marché en procédure adaptée - Attribution du marché pour des interventions sur les réseaux d'assainissement
- Le marché a été attribué à la société SATER pour un montant estimatif et prévisionnel de 82 545 € HT
- ◇ Décision n° 11-11      Attribution des marchés pour l'enlèvement, le transport, le traitement/valorisation des déchets ménagers et assimilés de la déchetterie intercommunale du Pays Rochois
- Lot n° 1 – Enlèvement, transport des déchets encombrants :  
SA EXCOFFIER
- Lot n° 2 – Enlèvement, transport et traitement des déchets encombrants ne pouvant aller en incinération :  
SAS TRIGENIUM
- Lot n° 3 – Enlèvement, transport et valorisation des déchets métalliques  
SARL AUDERMATTE
- Lot n° 4 – Enlèvement, transport et traitement/valorisation des déchets inertes  
SARL DIEMUNSCH
- Lot n° 5 – Enlèvement, transport et valorisation du bois  
SARL DIEMUNSCH
- Lot n° 6 – Enlèvement, transport et valorisation des déchets dangereux des ménages  
TRIADIS SERVICE
- Lot n° 7 – Enlèvement, transport et traitement/valorisation des batteries  
SA EXCOFFIER
- Lot n° 8 – Enlèvement, transport et valorisation des déchets de plâtre  
SARL DIEMUNSCH
- Lot n° 9 – Enlèvement, transport et valorisation des graisses et huiles alimentaires  
SA EXCOFFIER

Lot n° 10 – Enlèvement, transport et valorisation des huiles minérales ou synthétiques

SA EXCOFFIER

Monsieur Eric MEYNET précise qu'une économie de 100 000 € par an sera réalisée par rapport au marché actuel.

Monsieur le Président ajoute qu'il s'agit d'une économie non négligeable au vu du succès de la déchetterie.

❖ Décision n° 11-12

Marché en procédure adaptée - Attribution du marché pour le nettoyage des vêtements de travail et équipements de protection individuelle du Centre Technique Intercommunal

Le marché a été attribué à la BLANCHISSERIE DU CHABLAIS, située à Reignier, pour un montant annuel de 4 113,09 € TTC.

|            |                                                                               |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| <b>04.</b> | <b>CHOIX DU LIEU DE SEANCE DU PROCHAIN CONSEIL</b><br>Délibération n° 2011-42 |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'en raison de la nouvelle distribution des locaux au sein de la Maison de Pays, le Conseil Communautaire doit se réunir dans un autre lieu.

Monsieur le Maire et les conseillers de LA CHAPELLE RAMBAUD se proposent de recevoir le Conseil Communautaire dans sa salle polyvalente le Mardi 12 juillet prochain à 19 heures.

Monsieur BUFFLIER souligne qu'il apprécie que le conseil communautaire tourne dans les communes.

Le Conseil Communautaire est invité à choisir le lieu de réunion de la prochaine séance.

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

*décide que sa prochaine séance se tiendra sur la commune de LA CHAPELLE RAMBAUD.*

|            |                           |
|------------|---------------------------|
| <b>05.</b> | <b>QUESTIONS DIVERSES</b> |
|------------|---------------------------|

↳ Invitation LEZTROY

Monsieur le Président rappelle l'invitation de la société LEZTROY qui se déroulera le Vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2011 à 17 H 30, en avant-première de leur inauguration

↳ Convocation séminaire du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Le séminaire se tiendra le Jeudi 30 juin 2011 de 13 H 45 à 18 H à la salle communale de Plain Palais à GENEVE.

↳ Commission STATION D'EPURATION

Monsieur le Président rappelle que la Commission Station d'épuration se réunira mercredi soir à 19 heures à la Maison de Pays pour la présentation des différents modes de gestion d'une station d'épuration.

~~~~~

La séance est levée à 21 H 05.

~~~~~

Le Secrétaire de Séance,  
M. GAUD



Le Président,  
M. GAILLARD

  
